



**arena**  
YOUR COACH IN SPORTS INSURANCE  
Part of The StarStone Group

# Assurance Fédération Sportive

## ANNEXE 1

Polices

**A.C.** 1.120.897

**R.C.** 1.120.898

**P.J.** 1.120.898/1



***Il est précisé que toutes les activités reprises ci-après sont expressément couvertes par la présente police d'assurance (liste non limitative) :***

- L'alpinisme ; le dry tooling, le ice climbing ;
- La randonnée ;
- La course à pied, aussi en montagne ;
- La randonnée en traineau ;
- La pratique du mountain-bike et du VTT ;
- L'escalade en milieu naturel ou sur structure artificielle ;
- La varappe ;
- Le parcours de via ferrata ou de via cordata ;
- Le canyoning ;
- Le ski et le snowboard sous toutes leurs formes ;
- Le peignage des rochers et l'entretien des sites rocheux d'escalade ;
- L'équipement de voies d'escalade ou l'installation de tout autre équipement nécessaire à la pratique des sports assurés, en ce compris la pose et l'entretien du matériel nécessaire à la sécurisation de la pratique sportive ;
- La spéléologie ;
- La slackline ;
- Le packraft ;
- La pratique du camping, du bivouac lorsqu'elle fait partie intégrante d'une autre activité assurée.

La susdite liste est non limitative. Toute modification décidée expressément par le preneur d'assurance sera communiquée par écrit (courriel ou poste) à ARENA.

Fait en double à Bruxelles, le 19.06.2017

**LE PRENEUR D'ASSURANCE**

**POUR LA COMPAGNIE**

StarStone Insurance (Europe) AG  
Par procuration

Eddy VAN DEN BOSCH  
Directeur Général